



mercredi 9 mars 2005

UN PAS EN AVANT ... DEUX PAS EN ARRIERE ...

Voilà comment notre Direction "**donne le pas**" concernant l'accord sur les mesures transitoires proposé par les Délégués Syndicaux, qui aurait permis, aux commerciaux, de percevoir une rémunération variable, en attendant un accord.

Vous, Commerciaux, depuis le 1^{er} janvier 2005, vous vous investissez pour vendre et réaliser vos objectifs et tout cela en aveugle.

D'ailleurs vous le savez déjà, et vous l'avez constaté au regard de votre paye du mois de février 2005.

La Direction a refusé de recevoir les Délégués Syndicaux le 8 mars 2005, à l'issue de la réunion Comité d'Entreprise pour entériner cet accord

Vous auriez pu alors percevoir un virement afin de régulariser vos factures et emprunts mensuels. Ainsi détachés de ces tracasseries financières, vous auriez pu travailler, dans un climat serein.

Domage....

Les Organisations Syndicales restent attachées à la signature de cet accord sur les mesures transitoires et sont disposées à retourner à la table des négociations .

La Direction en ré-ouvrant la table des négociations donnerait un signe de respect envers chaque salarié et favoriserait le dialogue social.

"Etre en situation d'échec si prêt du but, n'est pas de nature à nous rassurer et pourrait sous entendre que tout le monde n'a pas la même volonté d'arriver à un accord juste et unanime".

L'ensemble des salariés attend donc un signe fort de la Direction.

Vos Délégués Syndicaux toujours à votre écoute

Gisèle CROM

Christian DENIS

Saïda ZEROUATI

J-Joseph PEDURAND